



Inscriptions mensuelles ou annuelles des mercredis

A remettre au service Enfance, Adolescence et Vie Scolaire - EAVS, en mains propres ou par mail, avant le 23 août 2021

Accueil Des Mercredis de 07h30 à 18h30

Chers parents,

Cette fiche d'inscription annuelle est valable pour tous les mercredis des semaines d'école **hors vacances scolaires et jours fériés**.



LA JARRIE

Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés sur la Commune, il faut impérativement remplir un dossier d'inscription scolaire avant de transmettre cette fiche et cocher la case (Non Scolarisé sur la Commune).

*Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

NOM / Prénom	Classe	Non Scolarisé sur la Commune			OUI/NON	Non Scolarisé sur la Commune			OUI/NON	Non Scolarisé sur la Commune			OUI/NON		
		Formule 1 1/2 Journée Sans Repas		Formule 2 Journée ou 1/2 Journée Avec Repas		Formule 1 1/2 Journée Sans Repas	Formule 2 Journée ou 1/2 Journée Avec Repas		Formule 1 1/2 Journée Sans Repas	Formule 2 Journée ou 1/2 Journée Avec Repas					
		Matin	Après- Midi	Matin	Après- Midi	Journée	Matin	Après- Midi	Journée	Matin	Après- Midi	Journée	Matin	Après- Midi	Journée
SEPTEMBRE															
1															
8															
15															
22															
29															
OCTOBRE															
6															
13															
20															
NOVEMBRE															
10															
17															
24															
DECEMBRE															
1															
8															
15															
JANVIER															
5															
12															
19															
26															
FEVRIER															
2															
9															
MARS															
2															
9															
16															
23															
30															
AVRIL															
6															
13															
MAI															
4															
11															
18															
25															
JUIN															
1															
8															
15															
22															
29															
JUILLET															
6															

Date : Le

"Lu et approuvé"

Signature

Afin d'assurer un accueil en toute sécurité, un délai de 48h est à respecter pour toute modification de la fréquentation de votre enfant.

